Telefonia mugikorraren antenen ERRADIAZIOAK ADIACIONES de las antenas de telefonía móvil

Ondorioak jasandako pertsonen osasuna eta eskubideak

Salud y derechos de las personas expuestas

Antenen kokapenaren araudia Como regular su establecimiento



Apirilak 7 de abril

19 horas Inauguración del ciclo presentación. 19,30 horas 1ª conferencia. Cambios electroencefalográficos pproducidos por la telefonía móvil en humanos.

Ponente D. Ramón Goya Llórente.

Doctor por la Universidad de Alcala, Licenciado en ciencias quimicas por la Universidad Complutense de Madrid y en medicinc y cirugia por la Universidad de Zaragoza. Miembro de la Fundoción Europea de Bioelectromognetismo y Ciencias de la Salud Departamento de Física y Profesor de Física Médica.

Apirilak 8 de abril

Asteartea - Martes

19 horas presentación. 19,30 horas 2ª conferencia.

Las radiaciones y sus riesgos para la salud sistemas de

Ponente: D. Raúl de la Rosa Martínez.

Director de Integralia. Ex-Presidente de la Fundación GEA. Coautor de investigaciones sobre campos electromagnéticos en la Facultad de Biologio de Valencia. Autor, entre otros titulos, del libro titulado "Contaminación Electromagnética. Las radiaciones y sus efectos sobre la salud". Investigador sobre campos electromagnéticos. Profesor de Electromagnetismo en la Universidad Politécnica de Barcelona para post graduados durante los cursos 97/98 y 98/99. Técnico en Prevención de Riesgos Laborales. Experto medidor de campos electromagnéticos, siendo reconocido en esa faceta en diversos sentencias judiciales sobre la materia.

Apirilak 9 de abril

Asteazkena - Miércoles

19 horas presentación. 19,30 horas 3ª conferencia.

Exposición a radiaciones no deseadas: Vías de defensa en general y en particular a través del movimiento ciudadano.

Ponente: D. José Alberto Arrate Ormaetxea.

Ldo. En Derecho, abogado ambientalista. Gran experiencia en procesos judiciales contra estaciones de transformación eléctrica y antenas de telefonía móvil. Asesor de Ayuntamientos en asuntos de salud y de normativa en ámbito de instalación de antenas de telefonía, estaciones transformadoras etc.

Apirilak 10 de abril

Osteguna - Jueves

19 horas presentación. 19,30 horas 4ª conferencia.

Regulación soluciones y alternativas. Como conseguirlas.

Mesa Redonda a la que está invitada una representación municipal de todos los partidos.

20,30 Clausura del ciclo.

Para inscribirte, manda tus datos personales a ezpitsu@gmail.com o llama de 9h. a 11h. al telefono 94 490 26 63

Laguntzaileak Colaboradore

















Synthèses des conclusions des Journées sur la Pollution Électromagnétique de Basauri (Espagne).

Les Journées consacrées à la Pollution Électromagnétique et la Santé organisées par COVACE, Sagarrak et la Mairie de Basauri ont eu lieu les 3, 4 et 5 avril au centre Culturel d'Ibaigane.

Ce fut un grand forum de médecins et de scientifiques spécialisés en bio-électromagnétisme qui se sont exprimés et plaidés pour la défense du droit à vivre dans un environnement sain.

Ces journées ont connu un grand afflux de public et comme le démontre le nombre de consultations reçues par COVACE ainsi que les fréquentations en spectaculaires hausses des sites internet, il est constaté un nombre croissant de personnes qui subissant les conséquences du déploiement chaotique des antennes relais des stations de bases de la téléphonie sont à la recherche d'informations.

Lors de ces trois journées des ingénieurs, médecins, pathologistes et chercheurs spécialistes en bio-électromagnétisme ont analysé la grave menace pour la santé que suppose l'exposition constante excessive et croissante de toute la population aux émissions d'ondes électromagnétiques numériques des antennes relais de téléphonie et des systèmes WiFi et WiMax.

Un examen détaillé des travaux publiés dans des revues scientifiques a révélé que dans 70% des recherches sur les effets des irradiations des antennes relais il est constaté des effets nuisibles pour la santé. Seulement 14% n'ont pas trouvé d'effets nuisibles tout en n'écartant pas que le risque existe, le solde regroupant les études sont sans conclusion concluante.

Pour évaluer ces chiffres qui sont déjà très alarmants, il faut tenir compte aussi que les opérateurs euxmêmes financent de nombreuses études en essayant de prouver qu'il n'y a aucun danger.

Néanmoins les 70% des études scientifiques qui apportent des preuves de dommages devraient nous alerter et sans plus attendre nous devrions exiger des autorités quelles prennent des mesures pour protéger la population.

Pour une question aussi vitale que la santé de la population il est nécessaire de donner la priorité au principe de précaution et surtout ne pas s'appuyer sur les extériorisations ou les études financées par les opérateurs de téléphonie mobile qui démontrent sans l'ombre de doute que cette technologie est inoffensive.

Actuellement la meilleure preuve de la dangerosité est donnée avec éclat par les assureurs, pour eux ce n'est plus une risque, ni une probabilité, mais une certitude, en conséquence il n'y a plus aucune compagnie d'assurance qui couvre le risque RC contre des dommages générés par les champs électromagnétique à la santé des personnes.

Toutefois, les actuelles limites d'émission de l'État espagnol, fixées dans l'arrêté royal 1066 sont tellement folles qu'elles ne servent à rien car il est évident qu'elles sont impossibles à dépasser. Il suffit de prendre comme exemple comparatif les 450 microwatts par centimètre carré, tandis qu'à Salzburg la norme est de 0.1 microwatts par centimètre carré, tout en sachant que ce cas permet d'utiliser les téléphones mobiles sans problème.

Pour atténuer l'impact de l'exposition constante aux radiations, il faut une nouvelle politique d'installation des antennes relais d'éloignement des centres urbains, car c'est à l'utilisateur du téléphone mobile de prendre des précautions. En outre, il faut réduire radicalement les niveaux d'émission légalement permis actuellement. Il n'y a pas de raison pour ne pas le faire parce qu'il est parfaitement possible d'éloigner les antennes relais afin de réduire les niveaux d'exposition des populations, sans affecter les prestations actuelles.

Les trois avocats rapporteurs dans ces journées ont insisté sur le fait que les communes ont des compétences suffisantes pour approuver, normaliser et garantir un éloignement des antennes relais afin de réduire considérablement les niveaux d'émission. Nous devons exiger de nos Collectivités Locales qu'elles protègent la santé de leurs administrés, c'est un droit constitutionnel de ne pas être envahi dans notre chair et à nos domiciles par les irradiations micro-ondes issues des antennes relais.

Au niveau international, il y a maintenant dans presque tous les pays de plus en plus de prise de conscience, de manifestations et d'associations qui revendiquent un droit à la santé et à l'inviolabilité des personnes et des domiciles face aux intérêts des opérateurs de téléphonie mobile.

Beaucoup de ces groupes ont pris part à ces journées dans le but de se coordonner pour optimiser la défense de ceux qui subissent non seulement une atteinte à leur santé, mais qui veulent protéger la biodiversité animale et végétale qui est elle aussi gravement menacée par les irradiations micro-ondes des antennes relais de téléphonie mobile.

SAGARRAK - Ekologistak Martxan. EKEUKO/COVACE.